

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
JEUDI 24 AVRIL 2025, 13 H

10 – Sujets d'ouverture

- .01 Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 24 avril 2025
- .02 Point d'information
- .03 Période de questions du public

20 – Affaires contractuelles

- .01 1259819002 Autoriser une dépense totale de 215 021,04 \$, taxes incluses (contrat : 174 757,88 \$, contingences : 17 475,79 \$, incidences : 3 495,16 \$ et services professionnels : 19 292,21 \$), pour le contrat qui sera accordé par la Société de transport de Montréal (STM) à MGB Associés inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la conduite secondaire d'égout et de la reconstruction de certaines sections de trottoir dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le tout conformément à l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la STM (CM25 0138) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur l'avenue de Gaspé

30 – Administration et finances

- .01 1256684001 Radier des livres de la Ville la somme de 14 963,48 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 16-180546-1, exercice 2014 | imputation : arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie | N/D : 13-003208



Dossier # : 1259819002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 215 021,04 \$, taxes incluses (contrat : 174 757,88 \$, contingences : 17 475,79 \$, incidences : 3 495,16 \$ et services professionnels : 19 292,21 \$), pour le contrat qui sera accordé par la Société de transport de Montréal (STM) à MGB Associés Inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la conduite secondaire d'égout et de la reconstruction de certaines sections de trottoir dans l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie, le tout conformément à l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la STM (CM25 0138) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la l'avenue de Gaspé

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense de 215 021,04 \$, taxes incluses (Travaux : 174 757,88 \$; Contingences : 17 475,79 \$; Incidences: 3 495,16 \$; Services professionnels : 19 292,21 \$), pour le contrat à être accordé par la Société de transport de Montréal (STM) à MGB Associés Inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la conduite secondaire d'égout et de la reconstruction de certaines sections de trottoir dans l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie, le tout conformément à l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la STM (CM25 0138) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la l'avenue de Gaspé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2025-04-22 13:29

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1259819002****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Autoriser une dépense totale de 215 021,04 \$, taxes incluses (contrat : 174 757,88 \$, contingences : 17 475,79 \$, incidences : 3 495,16 \$ et services professionnels : 19 292,21 \$), pour le contrat qui sera accordé par la Société de transport de Montréal (STM) à MGB Associés Inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la conduite secondaire d'égout et de la reconstruction de certaines sections de trottoir dans l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie, le tout conformément à l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la STM (CM25 0138) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la l'avenue de Gaspé

CONTENU**CONTEXTE**

La Société de transport de Montréal (STM) procède présentement à la construction du nouveau centre de transport Bellechasse. Ce centre de transport, situé sur le lot délimité par l'avenue de Gaspé, la rue Marmier, le parc du Réseau-Vert et les rues Saint-Dominique et de Bellechasse dans l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie, remplacera l'actuel centre de transport Saint-Denis qui est en fin de vie utile. Ce centre permettra à la STM de mieux répondre aux besoins opérationnels liés à ses activités et ainsi maintenir et améliorer son offre de service. La réalisation de ce projet a reçu l'appui des instances municipales ainsi que des paliers gouvernementaux.

En vue de la mise en service du centre de transport Bellechasse à l'automne 2025, des travaux urgent doivent être réalisés sur la conduite secondaire de l'avenue de Gaspé, afin d'arrêter des infiltrations dans le centre de transport Bellechasse. Afin de limiter les impacts des chantiers et de maximiser les retombées des travaux dans ce secteur, la Ville a proposé à la STM d'intégrer les travaux de la Ville pour ses infrastructures dans le chantier de la STM.

Une réhabilitation de la chaussée par planage-pavage est jugée nécessaire par la STM en vue de la mise en service du centre de transport à l'automne 2025. Compte-tenu de la présence de sections de trottoirs à reconstruire sur la rue de Gaspé, l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie a proposé à la STM d'intégrer la reconstruction de ces sections de trottoirs au chantier de la STM pour en limiter l'impact.

L'intégration des travaux à la demande de la Ville et de l'Arrondissement ne concerne que :

- les travaux de réhabilitation de la conduite d'égout secondaire planifiés par

le Service de l'eau dont l'imputabilité financière dans le contrat de la STM sera à la charge de la Ville et dont les modalités de partage sont prévues dans l'entente entérinée en février 2025 (CM25 0138);

- les travaux de reconstruction des sections de trottoir identifiées par l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie et dont l'imputabilité financière dans le contrat de la STM sera à la charge de l'Arrondissement et dont les modalités de partage sont prévues dans l'entente entérinée en février 2025 (CM25 0138).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0138 - 17 février 2025 : Approbation d'une entente entre la Ville de Montréal (Ville) et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse, afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur l'avenue de Gaspé.

CM23 0523 - 15 mai 2023 : Autoriser une dépense totale de 1 666 781,96 \$, taxes incluses (contrat : 1 224 217,82 \$ + contingences : 146 906,14 \$ + incidences : 85 695,25 \$ + services professionnels : 209 962,75 \$), pour le contrat à être accordé par la Société de transport de Montréal (STM) à Les Entreprises Cogenex inc. pour la réalisation de travaux de reconstruction de la conduite principale d'aqueduc, dans l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie, le tout conformément à l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la STM (CG23 0188) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique

CG22 0732 - 22 décembre 2022 : Adoption du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

CG22 0704 - 24 novembre 2022 : Approuver le règlement R-170-2 modifiant le règlement R-170-1 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 365 861 463 \$ pour financer le projet « Centre de transport Bellechasse », afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 579 931 952 \$ et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2022-2031

CG20 0288 - 28 mai 2020 : Approuver le Règlement R-170-1 modifiant le Règlement R-170 autorisant un emprunt de 249 723 966 \$ pour financer la construction du nouveau Centre de transport Bellechasse, afin de modifier les objets, le terme et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 365 861 463 \$

CG17 0399 - 24 août 2017 : Approuver le Règlement R-170 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 249 723 966 \$ pour financer la construction du nouveau centre de transport Bellechasse

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'approbation d'une dépense en vue de l'octroi, par la STM, d'un contrat à MGB Associés Inc, ce qui permettra la réalisation de travaux de la Ville (Travaux Ville).

Les Travaux Ville sur l'avenue De Gaspé entre la rue de Bellechasse et la rue Marmier consistent à effectuer :

- la réhabilitation des conduites d'égout secondaire par chemisage structural (*travaux requis par le Service de l'eau*);
- la reconstruction de certaines sections de trottoir (*travaux requis par l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie*).

Les Travaux Ville, requis par l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie (RPP) comprennent, sans s'y limiter :

- 1) La démolition et la reconstruction des sections de trottoirs identifiées par l'Arrondissement;
- 2) La réfection des surfaces en arrière et en avant des sections de trottoirs reconstruites;
- 3) La remise en état des lieux.

Considérant qu'il est de l'intérêt public d'optimiser les interventions dans le domaine public, la Ville souhaite confier la réalisation des travaux municipaux à la STM.

JUSTIFICATION

En intégrant les Travaux Ville aux travaux du centre de transport Bellechasse, la Ville et la STM contribuent à diminuer le nombre de chantiers et la durée des entraves pour les usagers et citoyens du secteur.

La conception des Travaux Ville (plans et devis) a été réalisée par la STM. Le SE et l'arrondissement RPP, ont commenté les plans et devis. Les commentaires ont été transmis à la STM et cette dernière a procédé aux ajustements nécessaires.

L'ensemble du processus d'approvisionnement a été géré par la STM et une entente a été préalablement conclue entre la Ville et la STM pour y inclure les Travaux Ville (CM25 0138).

L'appel d'offres a été publié par la STM sur SEAO, entre le 14 mars 2025 et le 08 avril 2025. Les quatre soumissions reçues sont conformes. Au terme du processus d'appel d'offres public et suivant les analyses techniques et de conformité (voir pièces jointes), la STM recommande de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, soit MGB Associés Inc.

Le coût des Travaux Ville, imputable à la Ville, représente un écart favorable de 36 % (avant taxes, sans contingences, sans les incidences et sans les frais généraux) entre la soumission de MGB Associés Inc (482 065 \$) et l'estimation de contrôle (758 600 \$).

Les Travaux Ville font l'objet d'une section distincte dans le bordereau des travaux de la STM dans les documents d'appel d'offres, à l'exception des frais généraux. Pour ces derniers, la Ville sera facturée au prorata du coût réel des Travaux Ville, qui s'élève, selon les prix soumissionnés, à approximativement 58 % du coût global des travaux. Le coût total pour les frais généraux sont de 481 233,80 \$ (avant taxes, contingences et incidences).

Pour les frais de services professionnels, un partage des coûts de 58 % pour la Ville et de 42 % pour la STM a été établi, selon les prix soumissionnés. Ces services incluent les frais d'ingénierie, de surveillance et de laboratoire. Les frais de services professionnels Ville s'élèvent à 10 % du coût soumissionné des Travaux Ville. Cependant, les deux parties se sont entendus sur une répartition qui sera calculée à la fin des travaux en fonction du décompte des quantités réelles, conformément à l'Entente entérinée en février 2025 (CM25 0138).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total assumé par l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie dans ce contrat est de 215 021,04, taxes incluses, comprenant :

- les **travaux** de reconstruction de certaines sections de trottoir de 174 757,88 \$, taxes incluses;
- plus les **contingences** de 17 475,79 \$, taxes incluses;
- plus les **incidences** de 3 495,16 \$, taxes incluses;

- plus les services professionnels de 19 292,21 \$, taxes incluses.

Un montant maximal de 196 342,87 \$, net de ristourne, sera financé par le PDI 2025-2034 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision tardive ou défavorable dans le présent dossier compromettrait la réalisation de travaux essentiels à la poursuite des travaux au centre de transport Bellechasse, ce qui pourrait compromettre l'ouverture du centre. Les travaux visés par la présente entente doivent impérativement se réaliser au cours de la saison estivale 2025. Le report de ces travaux, en plus de compromettre l'ouverture du centre, prolongerait la durée du chantier et les nombreux impacts sur les citoyens et usagers du secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : juin 2025

Fin des travaux : septembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christophe PART, Service de l'eau

Joelinnot Elsomin VANOMARO, Service de l'eau

Lecture :

Christophe PART, 17 avril 2025

Joelinnot Elsomin VANOMARO, 17 avril 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Morgane SICILIA
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-16

Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM
Chef de division



Dossier # : 1256684001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Radier des livres de la Ville la somme de 14 963,48 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 16-180546-1, exercice 2014 imputation : arrondissement Rosemont – La Petite Patrie N/D : 13-003208

Il est recommandé:

1. d'accepter de radier des livres de la Ville la somme de 14 963,48 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 16-180546-1, exercice 2014 | imputation : arrondissement Rosemont – La Petite Patrie | N/D : 13-003208);

2. d'imputer cette radiation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2025-04-07 15:25

Signataire : Daniel LAFOND

directeur(-trice) - arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1256684001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Radier des livres de la Ville la somme de 14 963,48 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 16-180546-1, exercice 2014 imputation : arrondissement Rosemont – La Petite Patrie N/D : 13-003208

CONTENU

CONTEXTE

Le 8 octobre 2013, une poursuite était intentée contre la Ville de Montréal pour atteinte à ses droits et libertés, discrimination, dommages matériels et dommages moraux, à la suite d'une intervention à son domicile, le 9 avril 2013, par l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, pour des infractions au *Règlement sur la propreté* RCA-65 (13-003208). La poursuite au montant de 3 230 000 \$ a ensuite été réduite à 52 750 \$ (500-22-218968-157 - CA : 500-09-026033-167). Le montant était réclamé sur la base du nettoyage que la Ville avait dû faire de toutes les matières entreposées sur un terrain extérieur, en dépit des nombreux avis de demande de nettoyage transmis par la Ville. Alors que le demandeur prétendait vouloir interroger 35 personnes, soit l'ensemble de tous les intervenants qui ont agi lors de l'enlèvement des biens sur sa propriété, un juge de la Cour du Québec a décidé d'encadrer sa démarche judiciaire puisqu'il n'était plus représenté par avocat. C'est dans ce contexte qu'une requête en rejet a ensuite été présentée par la Ville.

Le 11 avril 2016, la Cour du Québec a rejeté le recours du demandeur, sur la base de la présentation par la Ville d'une demande de rejet pour défaut procédural. Le 23 mars 2018, la Cour d'appel a rejeté l'appel.

Dans l'intervalle, une demande reconventionnelle de la part de la Ville avait toutefois été ajoutée à la défense compte tenu des interventions de nettoyage qui avaient été nécessaires sur le terrain du demandeur en raison des plaintes des voisins à cause de l'accumulation de déchets, conformément aux avis d'infraction qui lui avaient été transmis préalablement. Il s'agissait donc du montant réclamé par la facture numéro 16-180546-1, exercice 2014 (14 963,48\$).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Radier des livres de la Ville la somme de 14 963,48 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 16-180546-1, exercice 2014 | imputation : arrondissement Rosemont – La Petite Patrie | N/D : 13-003208

JUSTIFICATION

Vu le sort de la réclamation principale au stade préliminaire et considérant l'état du demandeur, la Ville n'a jamais procédé à l'inscription de sa demande reconventionnelle. Le recours du demandeur ayant en effet été considéré voué à l'échec sur demande en rejet pour abus de procédure, il n'aurait en effet pas été dans l'intérêt de la Ville de mettre en état pour procès au fond la seule demande reconventionnelle de la Ville, ce qui aurait entraîné un débat disproportionné dans les circonstances avec de toute façon peu d'expectative de recouvrement en cas de jugement favorable, compte tenu de l'ensemble des différends du débiteur avec la Ville ou toute forme d'autorité.

Dans les circonstances, nous recommandons de radier la somme de 14 963,48 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 16-180546-1, exercice 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette radiation conformément aux informations financières inscrites à l'intervention.
Imputation : Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie

Radiation recettes diverses : 2101 0000000 000000 00000 11808

Montant à radier : 14 963,48 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 16-180546-1, exercice 2014.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030. Voir pièces jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en lien avec la Division des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction de la comptabilité et des informations financières (Claudine UWAMARIYA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paule BIRON
Avocate et cheffe de division - Responsabilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-10

Paule BIRON
Avocate et cheffe de division - Responsabilité

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Isabelle BUREAU
Directrice des Affaires civiles et avocate en
chef adjointe par intérim

Approuvé le : 2025-03-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur du Service des affaires juridiques
et avocat en chef de la Ville

Approuvé le : 2025-03-12